



AG2R LA MONDIALE

DOSSIER DE PRESSE

LES FRANÇAIS FACE À LA RETRAITE : QUELLES SOLUTIONS D'ÉPARGNE POUR LES FRANÇAIS ?

1. La retraite, une étape de vie dont la perception change
2. La retraite, une préoccupation majeure des français
3. Les solutions d'épargne
4. Annexe



1. La retraite, une étape de vie dont la perception change

Les changements d'attitude sociale résultent toujours du rapport convergent, et parfois conflictuel, de plusieurs évolutions selon **le sociologue et sémiologue Alain Mergier**. En ce qui concerne les retraites, les évolutions qui influent sur la perception des Français sont au nombre de trois :

- L'allongement de l'espérance de vie ;
- L'évolution de l'individu dans nos sociétés démocratiques ;
- La dégradation des conditions économiques et de la confiance dans les institutions, dans les organisations et dans les entreprises.

Pour Alain Mergier, **l'allongement de l'espérance de vie** s'accompagne de l'espérance du maintien en bonne santé. C'est une notion capitale qui ouvre sur une troisième espérance : celle de rester actif le plus longtemps possible. La retraite n'est par conséquent plus perçue « comme un moment où l'on se retire de la vie active mais comme une nouvelle étape de cette vie. La retraite n'est plus assimilée à une mise à l'écart du monde, c'est bien au contraire, un moment où l'on espère se ré-ouvrir à lui ». Ainsi « au projet classique de voyages, (dans les milieux les plus aisés) s'adjoint celui d'une réinvention de forme d'activité permettant de mettre en œuvre les connaissances, les compétences constituées durant le parcours professionnel ».

Deuxième grande évolution évoquée par Alain Mergier, **l'individualisme contemporain**. Il désigne ce processus à travers lequel l'individu n'est plus déterminé par ses appartenances familiales, culturelles, sociales. « L'individu devient acteur de son devenir et endosse la responsabilité de se construire et de se réaliser socialement ». Très structurante culturellement, cette norme sociale renforce la façon dont les personnes imaginent leur retraite. « Un retraité doit se penser non plus comme un individu « en retrait » du monde, de l'action, des autres, mais bien au contraire comme une personne en action et en relation, en capacité de prendre en main un nouveau projet de vie ».

Cette projection se heurte, d'après Alain Mergier, à une troisième tendance lourde, accentuée par la crise de 2008 : **l'affaiblissement de la confiance dans notre modèle social et nos institutions**, et plus particulièrement dans le système des retraites. Plus de 73% des personnes craignent que leur retraite ne leur permette pas de vivre correctement. Et cela alors qu'ils n'étaient que 58% à exprimer ce doute, il y a 8 ans.



AG2R LA MONDIALE

Pour conclure, Alain Mergier estime que le problème des futurs retraités se formule simplement :

« Comment garder la main sur ma nouvelle vie ? Comment disposer de moyens fiables et souples qui me sécurisent sans m'enfermer ? Des moyens de faire ce que je déciderai de faire de ma retraite. »

2. La retraite, une préoccupation majeure des français

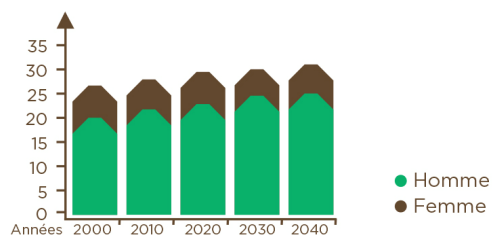
2.1 Constat

Le sujet des retraites est plus que jamais au cœur des interrogations des Français, comme en attestent de nombreux sondages. Le financement des retraites reste ainsi la principale préoccupation pour 60 % d'entre eux, loin devant l'avenir de l'assurance-maladie (42 %), l'aide au logement (23 %) et la dépendance (17 %).

Source : Cercle de l'Épargne

Allongement de l'espérance de vie, avènement du Papy-Boom, entrée plus tardive dans le monde du travail... de nombreux facteurs contribuent à réduire le rapport entre le nombre d'actifs cotisants en France et le nombre de retraités.

Espérance de vie de la population française après la retraite



⁽²⁾ Source : Conseil d'orientation des retraites, 8^e rapport du 14 avril 2010.

Évolution du nombre de cotisants par retraité⁽²⁾





2.2 Un régime en déséquilibre

Selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), le solde financier du système des retraites est négatif depuis 2008, et le déficit se situait en 2013 à près de 0,4 % du PIB.

Ainsi, depuis 1993 et après la publication du livre blanc de 1991, qui avait pointé les difficultés que rencontrerait inévitablement le système de retraite par répartition, les pouvoirs publics ont mis en place de nombreuses réformes pour préserver ce modèle de solidarité intergénérationnel.

Réformes du régime de base

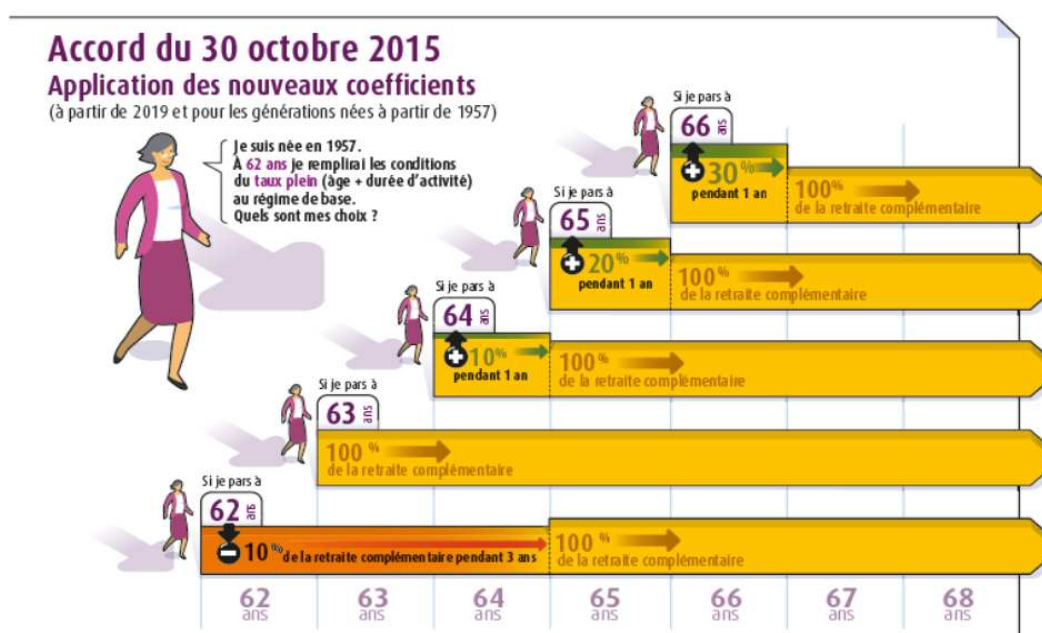
Récapitulatif des réformes en France depuis 1993

(salariés du secteur privé)

RÉFORMES	MOYENNE DES MEILLEURES ANNÉES	NOMBRE DE TRIMESTRES REQUIS	ÂGE LÉGAL DE DÉPART EN RETRAITE	ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE AU TAUX PLEIN SANS CONDITION DE DURÉE
Avant 1993	10 meilleures années	150	60 ans	65 ans
1993	25 meilleures années	160	60 ans	65 ans
2003	25 meilleures années	164	60 ans	65 ans
2010	25 meilleures années	166	62 ans	67 ans
2013	25 meilleures années	172	62 ans	67 ans ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Possible à partir de 65 ans sous conditions.

Réforme 30 octobre 2015 - Source Agirc et Arrco





Les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco ont signé le 30 octobre 2015 un accord national interprofessionnel destiné à assurer la pérennité de la retraite complémentaire. En agissant à la fois sur le niveau des pensions, sur le niveau des cotisations et sur les comportements de départ à la retraite, le nouvel accord associe l'ensemble des parties prenantes : actifs salariés, retraités, entreprises.

Il s'agit principalement :

- de la sous-indexation de 1 point des pensions en dessous de l'inflation (2,1 milliards) ;
- du décalage en novembre de la revalorisation de ces pensions (1,3 milliard) ;
- de l'augmentation du coût d'achat du point, via un taux de rendement de 6% au lieu de 6,56% (100 millions).

2.3 Une baisse du pouvoir d'achat attendue

D'après les chiffres du COR, et sur la base d'un scénario macroéconomique central*, la baisse du montant moyen des pensions devrait couvrir au moins la moitié des besoins en financement des retraites entre 2003 et 2060.

La première inquiétude des français face à l'échéance de la retraite concerne donc le pouvoir d'achats : plus de quatre actifs sur cinq (81 %) estiment que leur future pension sera insuffisante.

Source : Cercle de l'Épargne

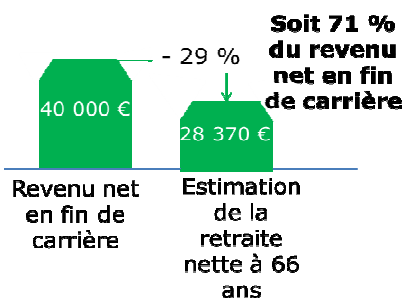
Alors qu'elles devront faire face à l'augmentation prévisible de leurs dépenses incompressibles (logement, santé, dépendance), les générations actuellement en activité vont se trouver, dès leur passage en retraite, confrontées à une baisse importante de leur pouvoir d'achat si elles n'ont pas constitué un capital au préalable.

* Revenus d'activité : +1,5 % / an ; taux de chômage moyen : 4,5 %



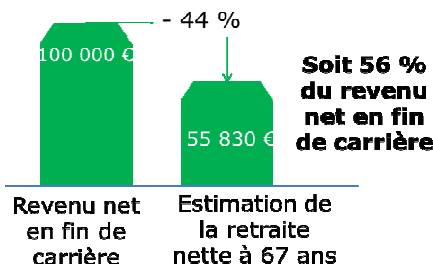
AG2R LA MONDIALE

Pour un salarié non cadre



Hypothèses :
Revenu net annuel actuel: 32 000 €
Age: 40 ans
Marié, 2 enfants

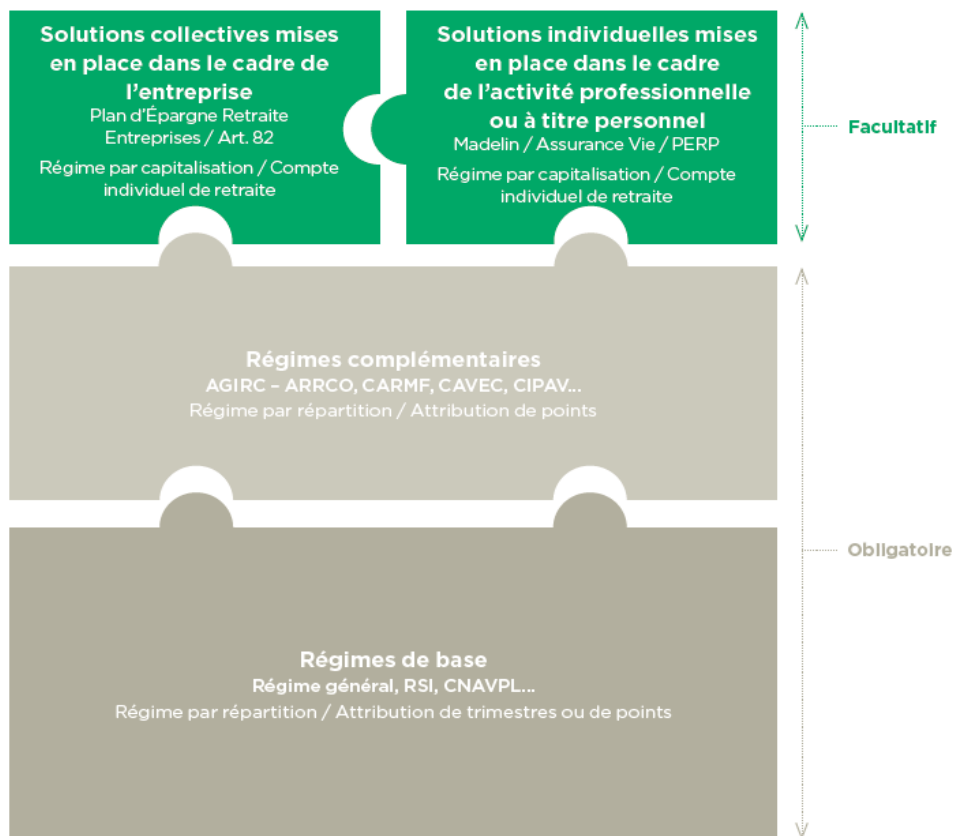
Pour un salarié cadre



Hypothèses :
Revenu net annuel actuel: 77 500€
Age: 40 ans
Marié, 2 enfants

Face au risque lié au pouvoir d'achat, les français prennent conscience de la nécessité de se constituer un complément de retraite. Pour endiguer la baisse annoncée du taux de remplacement, 57 % des Français déclarent épargner en vue de leur retraite sachant que 65 % d'entre eux jugent l'assurance-vie intéressante loin devant les autres placements.

Source : Cercle de l'Épargne





2.4 La nécessité de se constituer un complément de revenus durant sa vie active

Face à ce constat, la meilleure façon de préparer sa retraite est de commencer à se constituer un capital le plus tôt possible en procédant à des versements réguliers sur un produit d'épargne dédié. L'effort d'épargne est généralement facilité lorsque les versements ont lieu à un rythme mensuel sachant qu'il est possible de verser à tout moment en cas de rentrée d'argent exceptionnelle.

Versement à effectuer pour se constituer un complément mensuel de 500 € à 67 ans

ÂGE	VERSEMENT MENSUEL À EFFECTUER
35 ans	287 €
40 ans	363 €
45 ans	474 €
50 ans	651 €

Simulations réalisées pour une personne de sexe masculin sur un contrat Retraite Individuelle. Date d'effet du contrat : 01/01/2016. Rémunération nette de 3,20 % en gestion par horizon. Frais sur versement : 3,90 %. Sans indexation de la cotisation. Hors prélèvements sociaux.

Plus l'effort d'épargne est fourni tôt, moins la charge mensuelle nécessaire pour se constituer un complément de revenu est lourde, et plus le montant de la rente sera important. Ainsi, 44 % des personnes de moins de 35 ans déclarent qu'elles se préoccupent de la préparation de leur retraite avant 35 ans.

Source : 2^e baromètre Deloitte / Harris

La croissance continue du marché de l'assurance-vie et de l'épargne retraite (+8,7 % en 2014 vs +3 % en 2013) témoigne de l'intérêt des français. Dans l'assurance-vie, la progression était de 26,7 % en 2014 pour les contrats en UC et de 4,7 % pour les supports en euros.

2.5 Le cadre fiscal

La retraite supplémentaire est aujourd'hui encadrée par deux règles fiscales : d'un côté l'article 83 pour les travailleurs salariés, de l'autre la loi Madelin pour les travailleurs non salariés. La loi Madelin, qui a donné lieu à la création des contrats du même nom, a constitué une avancée significative dans la prise en compte de l'activité professionnelle au lieu du statut et a permis de rééquilibrer les différences de traitement d'ordre fiscal entre les travailleurs non salariés, agricoles et non agricoles. Ces derniers ont ainsi pu avoir accès à des compléments de pensions de retraite et de garanties de prévoyance constitués par des cotisations déductibles du bénéfice imposable.



Face à l'enjeu de la retraite, ces évolutions tendent à harmoniser la protection sociale de chacun quel que soit le statut. Compte tenu des mobilités professionnelles de plus en plus fréquentes dans une carrière, la question de renforcer l'harmonisation des statuts pour encore mieux protéger notamment en ce qui concerne la retraite se pose.

3. Les solutions d'épargne

Pour préparer sa retraite, il y a deux phases majeures :

- La phase de constitution du complément de revenus ;
- La phase de restitution du complément de revenus, « la rente ».

À ce jour, compte tenu des besoins des français, la meilleure solution pour se constituer un complément de revenus à la retraite est le contrat d'épargne retraite.

Expert en matière de retraite complémentaire et supplémentaire, AG2R LA MONDIALE lance une nouvelle gamme flexible et innovante pour répondre à ces nouveaux besoins.

3.1 Constituer le complément de revenus selon le profil de l'épargnant

Les solutions d'épargne doivent savoir s'adapter au profil de l'épargnant. Trois principaux critères sont pris en compte par AG2R LA MONDIALE :

- la propension à prendre des risques eu égard aux objectifs de rendement,
- la durée envisagée de l'investissement,
- le patrimoine existant et sa répartition.

En fonction du profil défini, il est alors possible de conseiller l'épargnant sur le mode de gestion à choisir.



AG2R LA MONDIALE

4 modes de gestion financière différents sont proposés :

- **La gestion par horizon**

La répartition de l'investissement est adaptée automatiquement en fonction de la durée qui sépare le cotisant de la retraite et selon une grille définie :

- ✓ L'épargnant est éloigné de la retraite :

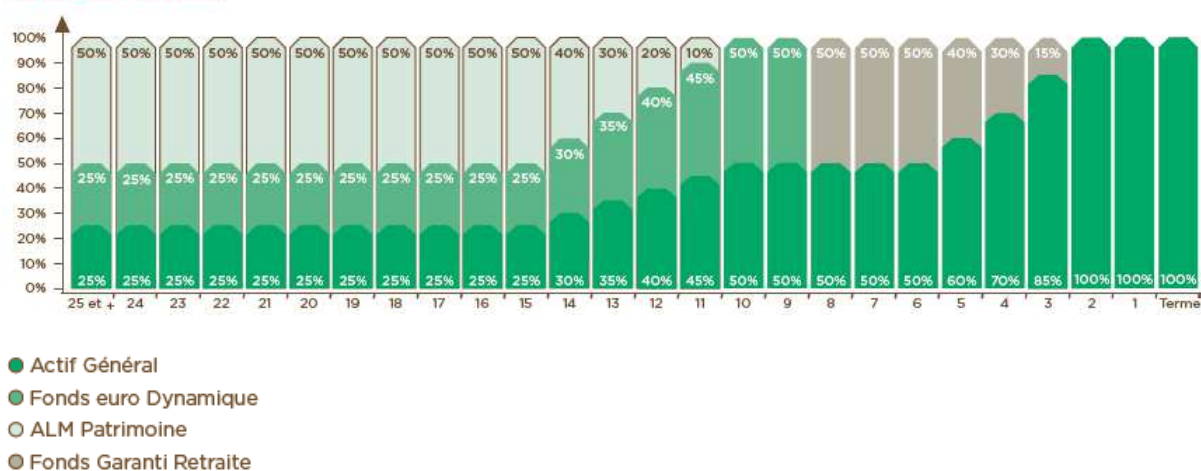
L'épargne est investie majoritairement sur les marchés en actions pour rechercher la performance des marchés financiers sur le long terme.

- ✓ L'épargnant est proche de la retraite :

L'épargne est basculée automatiquement et progressivement sur des supports moins risqués, de type obligataire, afin de sécuriser le placement.

La gestion par horizon permet de bénéficier d'un couple performance / risque adapté à chaque étape de la constitution de la retraite. En effet, la part de supports orientés vers la performance et la part de supports sécuritaires sont ajustées en fonction de la durée restante avant la retraite.

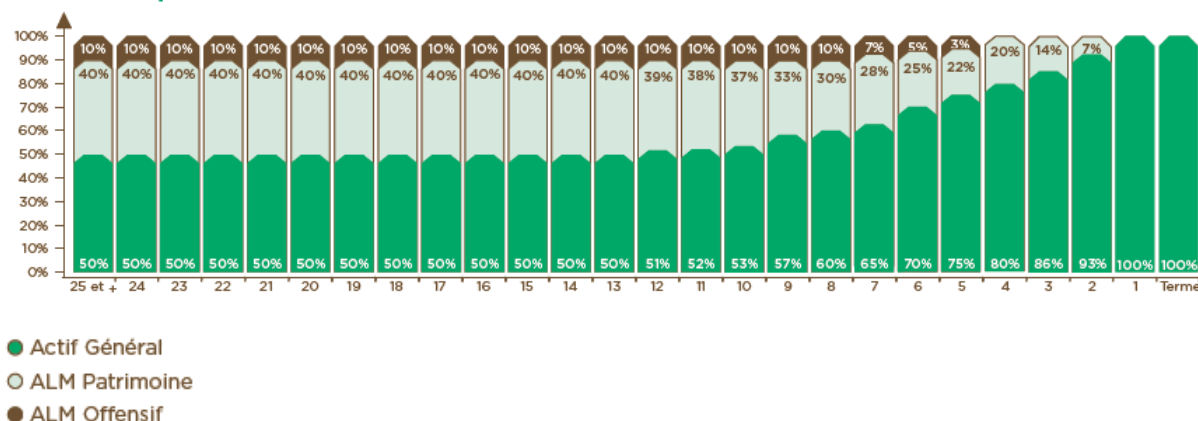
Horizon Prudent



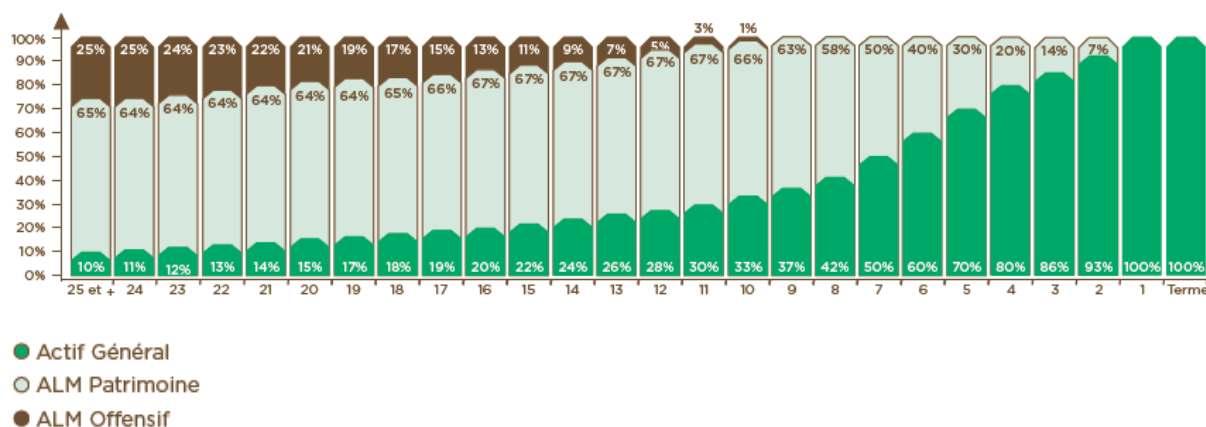


AG2R LA MONDIALE

Horizon Équilibre



Horizon Dynamique



• La gestion Dynamisation

Cette gestion privilégie la sécurité de l'investissement tout en optimisant la performance en profitant des marchés financiers sur une partie du capital.

Les sommes investies sont placées sur un fonds euro pour sécuriser le capital investi.

Les intérêts réalisés sur une année sont investis sur le support en Unités de compte « ALM Allocations actions », composé d'actions pour rechercher la performance des marchés financiers (sous réserve des conditions contractuelles de fonctionnement de cette option de gestion).



- **La gestion Libre**

Cette option convient à une gestion personnalisée. L'épargnant a la possibilité d'élaborer lui-même son portefeuille diversifié, du plus sûr au plus dynamique, grâce à un large choix de supports en Unités de compte ainsi que de fonds en euro.

- **La gestion Fonds euro**

Cette gestion correspond à un profil d'investisseur prudent. Les sommes versées sont investies dans des fonds en euros qui, grâce à leur taille et leur diversification, offrent une protection maximale ainsi qu'une régularité des rendements financiers.

3.2 Restituer le complément de revenus selon le train de vie de l'épargnant une fois à la retraite

De la même manière qu'il est nécessaire de s'adapter au profil de l'épargnant en phase de constitution, il est nécessaire de s'adapter à son profil en phase de restitution. Lors du départ à la retraite, il peut ainsi définir son type de rente en fonction de sa situation personnelle et de ses projets.

Trois phases peuvent être identifiées à la retraite :

- **La retraite active (de 62 à 72 ans) :**

Il s'agit d'une période active souvent consacrée aux voyages, aux projets personnels et à l'aide financière de la famille proche
Besoin de financement : € €

- **La retraite sédentaire (de 72 à 87 ans) :**

Durant cette phase, les dépenses de santé viennent peu à peu se substituer au poste loisirs, la mobilité diminue et l'activité diminue progressivement.
Besoin de financement : €

- **La retraite coûteuse (87 ans et +) :**

A partir de ce moment, les charges redécollent fortement sous l'effet d'une nette augmentation des dépenses de santé, de besoins d'aide à domicile, et des coûts liés à un départ en maison de retraite...
Besoin de financement : € € €

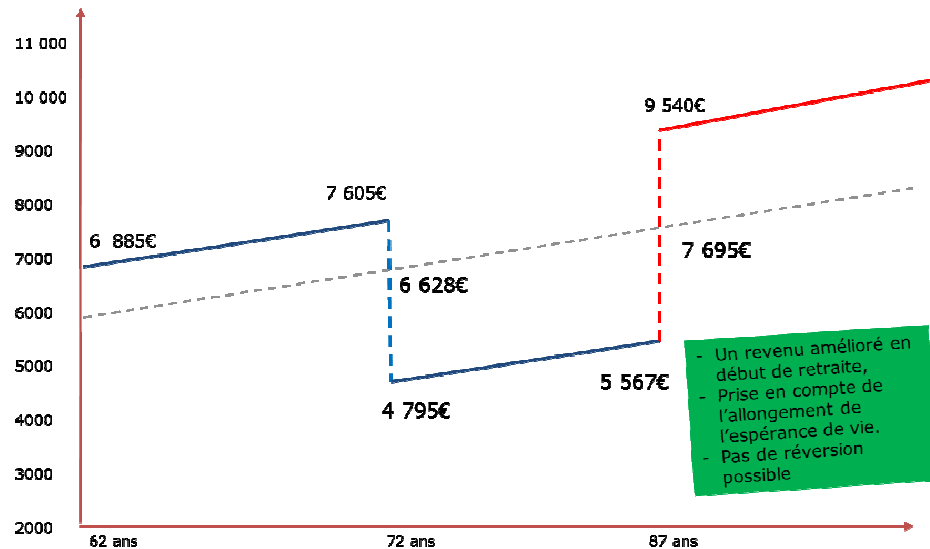
Fort de son expertise en épargne-retraite, AG2R LA MONDIALE a mis en place un système inédit et innovant avec la rente cycle de vie et la possibilité d'ajouter une option dépendance.



AG2R LA MONDIALE

→ La rente cycle de vie

Elle s'adapte aux besoins de financement exprimés durant les différentes grandes phases de la retraite : active, sédentaire, coûteuse.



Simulation réalisée sur Retraite Professionnels pour une rente individuelle de 6 000 €. Taux technique 0%, revalorisation 1%, pour un assuré né en 1972. Table TGF 05.

Il existe également la rente cycle de vie avec dépendance. Cette option combine une rente majorée avec le versement d'une rente supplémentaire en cas de dépendance.

Le retraité peut également choisir :

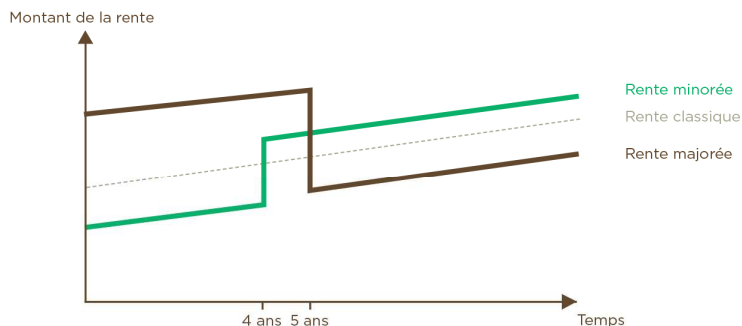
→ La rente à vie minorée ou majorée

Elle permet au retraité d'augmenter le montant de sa rente pour faire face à un besoin exceptionnel comme le financement d'un long voyage, d'un ou plusieurs enfants à charge, le paiement du dernier impôt en tant que salarié ou encore le remboursement d'un emprunt immobilier. Cette option offre également la possibilité de diminuer le montant de sa rente consécutivement à une rentrée d'argent exceptionnelle.



AG2R LA MONDIALE

Vous choisissez d'augmenter ou de diminuer votre complément de revenu (jusqu'à 30 %) sur une période maximale de 10 ans.



→ La rente à vie réversible au conjoint

En cas de décès, la rente continue à être versée au conjoint, jusqu'à son décès et à hauteur de 50 %, 60 % ou 100 % pour Mondiale Solutions Retraite ou à hauteur de 100 %, 150 % ou 200 % pour les autres produits.

→ La rente à vie avec annuités garanties

La rente est versée pendant toute la vie du retraité.
En cas de décès avant la limite de la durée garantie choisie (maximum 25 ans), la rente est alors versée au conjoint ou aux enfants jusqu'au terme de la garantie. En option : réversion à 100%.

4. Annexe

4.1 L'offre aux particuliers

• Retraite Individuelle

Public	o Toute personne physique
Caractéristiques	o Choix entre les 4 modes de gestion financière (par horizon, dynamisation, libre, fonds euro) o Investissement disponible à tout moment o Sortie en rente ou capital
Fiscalité	o Fiscalité assurance-vie o Avantages liés au régime du contrat d'assurance vie o Rente soumise à l'impôt sur le revenu pour une fraction de son montant en fonction de l'âge de départ à la retraite (ex : 40 % entre 60 et 69 ans)



	o Sortie en capital : Les plus-values sont à réintégrer dans l'impôt sur le revenu ou sur demande, soumise à un prélèvement forfaitaire obligatoire. Elle bénéficie d'un abattement annuel de 4600€ pour une personne seule ou 9200€ pour un couple dès lors que le contrat a plus de 8 ans. Les plus-values sont soumises aux prélèvements sociaux
--	---

• **Mondiale Solutions Retraite**

Public	o Toute personne physique
Caractéristiques	- o Choix entre les 4 modes de gestion financière (par horizon, dynamisation, libre, fonds euro) - o La gestion par horizon propose deux types de solutions de placement spécifiques au PERP - o Investissement bloqué jusqu'à l'âge de départ à la retraite (sauf cas spécifiques prévus par la réglementation) - o Possibilité de percevoir jusqu'à 20% de l'épargne constituée en capital, le solde est versé sous forme de rente à vie ou choisir une rente à vie
Fiscalité	- o Fiscalité PERP - o Possibilité de déduire les cotisations dans la limite de 10 % du revenu ou 10 % du PASS⁽¹⁾ - o Imposition dans la catégorie pensions et retraite en cas de sortie en capital (maximum 20% de l'épargne constituée à l'âge de la retraite, le reste étant versé en rente) - o Rente soumise à l'impôt sur le revenu après un abattement de 10 %

(1) dans les limites prévues par la réglementation

4.2 L'offre aux professionnels

L'offre réservée aux professionnels comprend deux volets :

- Un premier portant sur les solutions individuelles, dont une partie est commune à l'offre individuelle (**Retraite Individuelle** et **Mondiale Solutions Retraite**)
- Un second concernant les solutions collectives



Solutions individuelles

• **Retraite Professionnels/Retraite Agricole**

Public	o Travailleur Non Salarié/non salarié Agricole
Caractéristiques	- o Choix entre les 4 modes de gestion (par horizon, dynamisation, libre, fonds euro) - o Investissement bloqué jusqu'à l'âge de départ à la retraite (sauf cas spécifiques prévus par la réglementation) - o Rentes à vie
Fiscalité	- o Fiscalité Madelin : Versements déductibles des revenus imposables, économies de charges sociales pour les professionnels agricoles (1) - o Rente soumise à l'impôt sur le revenu après un abattement de 10%

Solutions collectives

• **PER Entreprises (Article 83)**

Public	o Salariés
Caractéristiques	- o Taux de cotisation unique pour tous les salariés appartenant à une catégorie objectivement définie - o Possibilité pour le salarié d'effectuer des Versements Individuels et Facultatifs - o Investissement bloqué jusqu'à l'âge de départ à la retraite (sauf cas spécifiques prévus par la réglementation) - o Rente à vie
Fiscalité	- o Les cotisations versées par l'entreprise sont déductibles du résultat soumis à l'impôt sur les sociétés et non soumises à l'assiette des cotisations sociales(1) mais soumises au forfait social - o Les versements individuels facultatifs sont déductibles du revenu imposable du salarié (1) - o Les rentes sont soumises à l'impôt sur le revenu après un abattement de 10%

(2) dans les limites prévues par la réglementation



- **Retraite Supplémentaire Entreprise (Article 82)**

Public	o Salariés
Caractéristiques	- o Montant des cotisations variable en fonction des salariés bénéficiaires - o Cotisations entièrement prises en charge par l'entreprise - o Investissement disponible à tout moment - o Rente à vie ou capital
Fiscalité	- o Les cotisations versées par l'entreprise sont déductibles du résultat soumis à l'impôt sur les sociétés mais soumises aux charges sociales - o La rente est soumise à l'impôt sur le revenu pour une fraction de son montant en fonction de l'âge de départ à la retraite (ex : 40% entre 60 et 69 ans) - o Sortie en capital : Les plus-values sont à réintégrer dans l'impôt sur le revenu ou sur demande, soumise à un prélèvement forfaitaire obligatoire. Elle bénéficie d'un abattement annuel de 4600€ pour une personne seule ou 9200€ pour un couple dès lors que le contrat a plus de 8 ans. Les plus-values sont soumises aux prélèvements sociaux

4.3 Quelques chiffres sur la retraite en France

- Les régimes obligatoires de retraite (régimes de base et complémentaires), ont versé 301 milliards d'euros de prestations en 2014 (estimation AFA).
- Compte tenu des évolutions démographiques, la baisse prévisible du montant de la retraite issue de ces régimes, rapporté au dernier salaire brut d'activité, crée un besoin élevé et croissant de prestations complémentaires.
- Les contrats d'assurance retraite proposés par les organismes d'assurances ont pour objet de garantir, à partir de l'âge de la retraite, le versement d'un revenu régulier jusqu'au décès du retraité (ou de son conjoint, en cas de réversion).
- En 2014, les organismes d'assurances et les organismes gestionnaires de Perco ont versé 7 milliards d'euros à leurs assurés (estimation AFA), soit 2,3 % de l'ensemble des prestations versées au titre de la retraite en 2014, montant évalué à 308 milliards d'euros.

Source : tableau de bord de l'assurance 2014